

Directives du programme de mentorat pour les mentorés

Le but du programme est d'aider les personnes intéressées à entrer dans l'industrie et de créer une industrie agricole plus forte au Nouveau-Brunswick. Le programme offre l'occasion pour ces personnes d'apprendre de première main auprès de producteurs agricoles qui réussissent et de spécialistes qui peuvent leur fournir des conseils durant la phase préparatoire, qui est cruciale. Le programme sert à inciter les agriculteurs nouveaux venus et prospectifs à obtenir plus d'information au sujet de la pratique de l'agriculture au Nouveau-Brunswick.

Le programme comporte deux volets : **AgriDécouverte** et **AgriMentor**.

Le volet **AgriDécouverte** vise à aider des personnes qui explorent l'idée d'entrer dans l'industrie agricole en les mettant en contact avec un mentor qui peut répondre à leurs questions, leur donner accès à des ressources et leur offrir la possibilité de créer des liens avec des personnes clés du secteur.

Le volet **AgriMentor** vise à aider les personnes qui ont suivi le programme AgriDécouverte et les agriculteurs débutants ou établis qui veulent les conseils d'un mentor à accroître leurs connaissances dans un domaine de production en particulier ou à acquérir des compétences et des pratiques en gestion d'entreprise.

Participants admissibles

- **AgriDécouverte** : pour les personnes qui explorent l'idée d'entrer dans l'industrie agricole et les nouveaux venus dans l'industrie.
- **AgriMentor** : pour les personnes qui explorent l'idée d'entrer dans l'industrie agricole, les nouveaux venus dans l'industrie et les producteurs établis qui voudraient se lancer dans une autre production.

*** Veuillez noter que les mentors doivent être sans lien de dépendance avec les mentorés**

Définition de « sans lien de dépendance » : Une personne ou une entité est considérée sans lien de dépendance si cette personne ou cette entité n'est pas reliée au demandeur et n'est pas affiliée à un autre membre de l'entreprise du demandeur et n'est pas sous le contrôle d'un tel autre membre. Les personnes liées sont définies comme des personnes ayant des liens par le sang, le mariage, l'union de fait ou l'adoption.

Le programme exclut également les relations employeur-employé rémunérées durant les six mois qui précèdent la période de mentorat et durant le mentorat.

1) Activités admissibles

- Rencontres entre le mentor et le mentoré par téléphone, par courriel et par des visites à leurs exploitations respectives pour permettre au mentoré d'avoir un meilleur aperçu de l'exploitation du mentor et de l'agriculture en général;
- Évaluation des connaissances actuelles du mentoré en ce qui concerne l'industrie, conseils fournis pour que le mentoré comprenne mieux un secteur et application de compétences et de pratiques en gestion d'entreprise;
- D'autres activités de mentorat qui profitent au mentoré, comme lui fournir des contacts, des ressources et d'autres sources d'information qui peuvent aider le mentoré durant son mentorat.

2) Rôle du mentoré

En tant que mentoré(e) qui veut recevoir l'aide d'un mentor, vous devez prendre le temps d'analyser votre cheminement professionnel et de déterminer ce que vous attendez d'un mentor, tout en assumant la responsabilité de la relation et en gardant à l'esprit les contraintes de temps du mentor occupé par les travaux agricoles. Vous devez participer à l'évaluation de vos besoins en matière de perfectionnement professionnel et de vos objectifs personnels et établir un climat ouvert et candide qui se prête à des discussions ouvertes avec votre mentor. Vous accueillez favorablement les conseils et les suggestions, sans pour autant les suivre aveuglément. En tant que mentoré(e), vous ne devez jamais mettre votre jugement de côté, car vous reconnaissez qu'un mentor ne peut pas prendre de décisions à votre place. Le tableau qui suit résume les qualités et les rôles qui décrivent le mieux le mentoré.

Qualités	Rôles
Les mentorés sont motivés et ouverts d'esprit	Connaissent leurs besoins et leurs objectifs, et contribuent à un climat ouvert et positif
Les mentorés accueillent favorablement l'encadrement et le soutien	Disposés à entendre les conseils et les suggestions du mentor, sans laisser leur propre jugement de côté
Les mentorés se rendent disponibles	Trouvent du temps, comprennent les contraintes de temps du mentor
Les mentorés écoutent et communiquent	Peuvent énoncer ce qu'ils attendent du mentor de façon honnête et candide, et écoutent attentivement les réponses du mentor
Les mentorés sont préparés	Prennent le temps d'analyser leur cheminement professionnel et de se préparer pour les rencontres

3) Coûts du mentorat

- **AgriDécouverte** : Le programme offre un maximum de trois heures gratuites de mentorat.
- **AgriMentor** : Le mentor reçoit 70 % de ses honoraires du programme et le **mentoré doit payer l'autre 30 % jusqu'à un taux de 100 \$/heure (p. ex., 30 \$/heure)**.

Remarque : Le montant maximum de l'aide qui peut être accordée par mentoré est 2 000 \$ (somme qui comprend les frais de déplacement, de repas et d'hébergement engagés par le mentor jusqu'à concurrence de 500 \$ et ne dépassant pas les taux établis dans la directive sur les frais de déplacement du gouvernement du Nouveau-Brunswick) pour toute la durée du

cadre Cultivons l'avenir 2. Les dépenses qui sont faites avant l'approbation de l'Alliance ne sont pas admissibles à un remboursement.

4) Paiement

Le mentoré doit remettre la somme qu'il doit au moyen d'un chèque payable à l'Alliance agricole du N.-B. dans les deux semaines suivant l'achèvement du programme AgriMentor, en même que sa feuille de travail signée par le mentor et le rapport final.

5) Rapport final

Le mentoré devra répondre à une courte liste de questions à la fin du programme afin de l'améliorer et de mieux préparer les ressources pour les mentorés.